



SECTION SPORTIVE Badminton

Collège Pierre de
Ronsard

27 Bd du Général Giraud
94100 SAINT MAUR



Principale : Mme CHOUAMI

Professeur : M. BLONDEL

CONTACTS

☎ 01 41 81 12 34

ce.0940569h@ac-creteil.fr



PRESENTATION

Depuis la rentrée 2019, le Collège Pierre de Ronsard propose une **Section Sportive Badminton** pour les élèves motivés et/ou performants dans cette discipline. Cette section est ouverte **prioritairement aux futurs élèves de 6^o**.

Une Section Sportive Scolaire offre aux élèves un complément de pratique sportive approfondie, en liaison avec les organes fédéraux (le club de la VGA Stella Badminton de Saint-Maur) et leur permet de suivre une scolarité normale, de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection.

La Section Sportive Badminton accueille des élèves filles et garçons motivés et aptes aussi bien au plan sportif qu'au plan scolaire. Elle vise un accomplissement personnel sportif, la formation de jeunes sportifs de bons niveaux, et de futurs éducateurs, arbitres officiels ou dirigeant.

ORGANISATION DU CURSUS

L'élève s'engage pour la totalité du cursus, donc tout au long du collège, de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Les élèves sont regroupés dans une classe sur chacun des niveaux.

Sortie du cursus en cours d'année scolaire :

A la demande de la famille ou sur avis du Conseil de classe (si l'élève ne remplit pas les conditions fondamentales requises en terme de motivation, de travail, d'exigences de niveau ou même de comportement), **toute demande de sortie du cursus fera l'objet d'un avis motivé du chef d'établissement soumis pour décision, à Mme l'Inspectrice d'Académie (DSDEN du 94)**. Si cette demande reçoit un avis favorable, l'élève poursuivra sa classe ordinaire dans son collège de secteur l'année suivante (si dérogation accordée pour entrer en section sportive).

Planning Hebdomadaire

La Section Sportive Badminton prévoit 3 heures de pratique Badminton. Ces activités se réalisent au sein de l'établissement et sont inscrites dans l'emploi du temps de l'élève. Elles s'ajoutent aux horaires obligatoires des cours d'EPS.

- **Le lundi de 15h30 à 17h00** : Badminton, au gymnase du collège.
- **Le mercredi de 12h30 à 14h** : Participation à l'**AS badminton** au gymnase du collège.
- **Le vendredi de 15h30 à 17h00**.Badminton, au gymnase du collège.

Autres événements

- **Participation aux compétitions de l'UNSS** (Union National du Sport Scolaire) : Du Département, de l'Académie, Championnat de France pour y représenter son établissement avec son équipe. Ces compétitions ont lieu sur trois mercredis dans l'année.
- **Participation aux entraînements du club de badminton de Saint-Maur (VGA Stella Badminton)** pour préparer les compétitions fédérales, si l'enfant y est inscrit.
- **Formation à la fonction de Jeune Officiel** (Les juges/arbitres font partie des équipes lors des compétitions).

PROCEDURE DE CANDIDATURE

AU NIVEAU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Remplir le Dossier de candidature avec les pièces demandées
- Dépôt du **DOSSIER COMPLET AVANT LE MERCREDI 3 AVRIL 2024** dans la boîte aux lettres «COLLEGE 1» ou envoi par mail : ce.0940569h@ac-creteil.fr

AU NIVEAU PHYSIQUE

CONVOCAION AUX TESTS DE SELECTION :

Le **MERCREDI 24 AVRIL 2024** à 12h 20

Tests de 12h 30 à 14h 00

Au **GYMNASE DU COLLEGE RONSARD (ACCUEIL ENTREE PARKING)**

Matériel : Tenue de sport, paire de baskets propres, raquette de badminton si vous en possédez une.

Modalité de l'épreuve : Les élèves de CM2 sont répartis sur 3 ateliers tests différents. Le niveau technique et la motivation feront l'objet d'une évaluation sur l'ensemble de ces tests.

- 1) **Un parcours « motricité »**, où le candidat devra réaliser une série de déplacements de type badminton en un temps limité. Les aptitudes de coordination motrice, de placements seront jugées.
- 2) **Un atelier « Jongle »**, où la frappe raquette/volant, la tenue de raquette et la coordination seront jugées.
- 3) **Un atelier « Badminton »**, à 2, où le candidat sera évalué sur sa faculté à jouer en coopération autour d'échange avec un partenaire par-dessus un filet ; et sa faculté à jouer en opposition lors d'une situation où il cherche à marquer le point.

AU NIVEAU SCOLAIRE

Le dossier scolaire de l'élève est examiné, et l'avis de leur professeur de CM2 sera pris en compte afin de déterminer : Si leurs capacités leur permettent de mener de front scolarité et entraînement ; si leur comportement en classe au cours du CM2 est compatible avec les exigences de sérieux et de discipline liés à l'activité escalade. **Ce critère est déterminant.**

